

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix février deux mille seize, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/02/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Sébastien MOREAU), Roger CLEDAT (pouvoir à Xavier NOUHAUD), Estelle DELMOND (pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Alain GONZALES (pouvoir à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Michelle MONDIT (pouvoir à Bernard POUSSIN), Christine RIFFAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2016-007 : REDEVANCE 2016 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET DE SAUVIAT SUR VIGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires relatif au budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat du 10 février 2016

Monsieur le Président propose que la collecte des cartons des associations de commerçants de Saint-Léonard de Noblat et de Sauviat sur Vige soit effectuée en 2016 dans les mêmes conditions qu'en 2015.

Il est donc proposé de fixer le montant des redevances 2016, auprès des associations de commerçants, soit 1 060 € à Saint-Léonard de Noblat et 365,70 € à Sauviat sur Vige.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le montant de la redevance de collecte des cartons 2016 pour les adhérents de l'association « AVEC St Léonard » à 1 060 € et pour ceux de « l'Union Commercante et Artisanale Sauvigeoise » à 365,70 €.

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour la moitié, lors du 1^{er} semestre de l'année et l'autre moitié, le 2^{ème} semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tous mois entamés étant dus et que chaque mois établi sera affecté du coefficient 1/12^{ème}.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2015-007 DU 4 FEVRIER 2015

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 février 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 23 . 02 . 16 .

Publié ou notifié

Le : 11 . 02 . 16



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SICTOM - REDEVANCE 2016 RELATIVE A LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERCANTS DE SAINT-LEONARD DE NOBLAT ET SAUVIAT SUR VIGE

Date de transmission de l'acte : 23/02/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2016

Numéro de l'acte : 2016-007 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160210-2016-007-DE

Date de décision : 10/02/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

